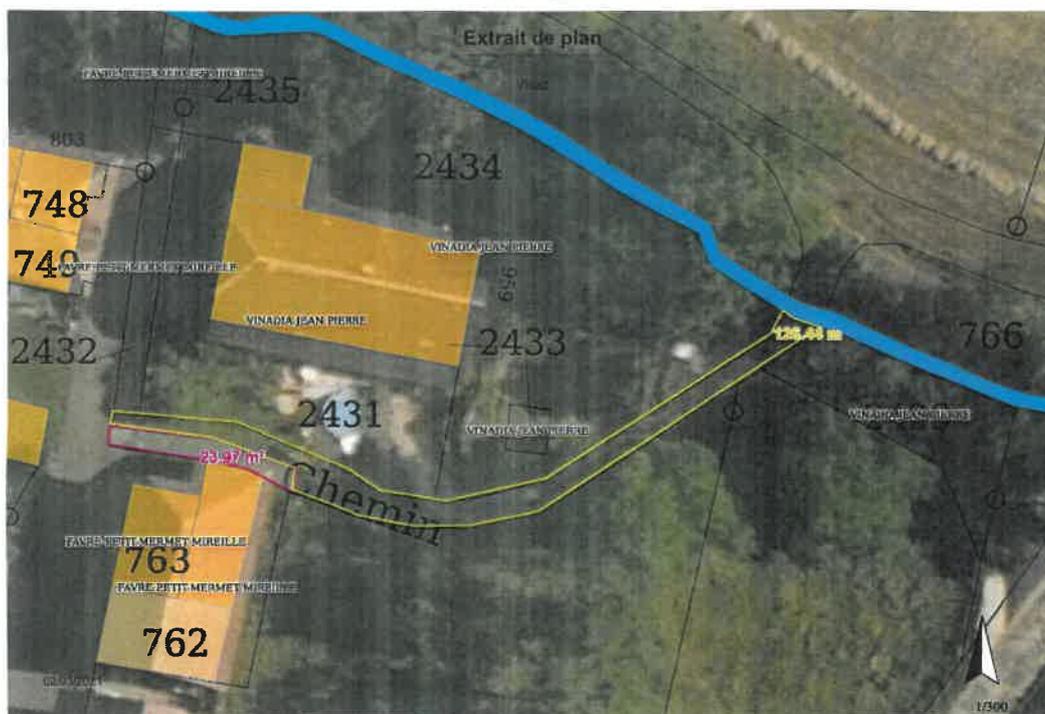


## Notice explicative

Le chemin Chez Gerlier se situe, après avoir quitté l'avenue de Bonatray, dans le prolongement du chemin de l'Épine pour se terminer à l'angle du chemin Carra et du chemin rural dit de la commune.

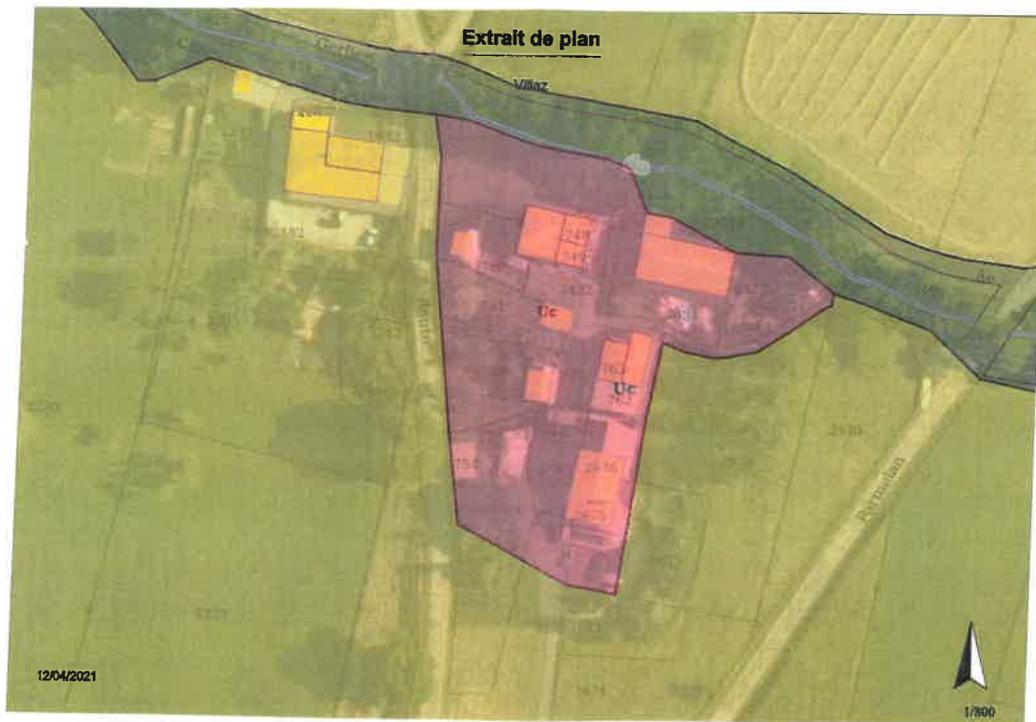
Une partie du chemin Chez Gerlier fait une boucle le long des parcelles cadastrées A 2435 – 2431 – 2434 et 2433.

Le 8 juin 2020, 2 riverains nous ont fait connaître leur souhait de se porter acquéreur d'une partie de l'emprise du chemin jouxtant leur propriété suivant les emprises matérialisées en rose (environ 25 m<sup>2</sup>) et en jaune (environ 126 m<sup>2</sup>) sur le plan ci-après.



Ces cessions potentielles sont sans incidence sur les qualités de desserte du chemin de Chez Gerlier dans la mesure où cette partie n'est pas utilisée pour le cheminement piéton.

Les emprises qui seraient éventuellement cédées se situent en zone Uc au PLU. Ce zonage déterminera le prix de cession qui sera proposé aux acquéreurs potentiels qui aura également à leur charge les différents frais engagés par la commune pour ces cessions à savoir notamment, frais de géomètre, frais de publication, frais d'enquête publique, ...)



Afin de minimiser les frais de transaction, les cessions seront rédigées en la forme administrative et non par acte notarié sauf si l'acquéreur en fait spécialement la demande.

12 AVR. 2021

Mairie de Villaz  
Le Maire,  
Christian MARTINOD  
*Christian Martinod*